



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mercredi 2 septembre 2015

18 h 30

salle du conseil

Présence :

- Aldéo Saulnier, maire**
- Roland Fougère, maire suppléant**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Pauline Hébert, conseillère**
- André J. Cormier, directeur général, greffier**
- Brigitte Basque, trésorière**
- Luc Cormier, directeur des loisirs**
- Daniel Allain, directeur des immeubles**
- Pierre Plourde, Crandall Engineering**
- Jérémy Aubé, Crandall Engineering**

Absent : Mike LeBlanc, conseiller

1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h30.

2. Adoption de l'ordre du jour.

15-153: PAULINE HÉBERT / ROLAND FOUGÈRE

que l'ordre du jour soit adopté avec modification:

Ajout:

10.a. Partie de hockey des Aigles Bleus - discussion.

ADOPTÉE

3. Divulcation de conflit d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé.

4. Présentation du rapport sur la Salle de conditionnement physique "Gym".

Le directeur des loisirs Luc Cormier présente le rapport financier pour les trois dernières années sur la Salle de conditionnement physique indiquant un déficit en 2012, 2013 et 2014. Il donne 3 options au conseil pour réduire ce déficit et le conseil décide le suivant:

15-154: PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

que l'on accepte l'option 1 d'avoir des employés à temps partiel seulement à la Salle de conditionnement physique "Gym" à partir du mois d'octobre prochain.

ADOPTÉE

5. Présentation du rapport sur le Forum.

Le directeur des immeubles Daniel Allain présente le rapport financiers sur le Forum pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 faisant part que les revenus avaient augmentés la saison dernière parce que le Hockey mineur de Kent-Centre a loué beaucoup de glace au Forum. Il souligne les dépenses majeures et fait part que le Forum perd approximativement 18 858\$ par année.

Le conseil décide d'attendre de recevoir l'étude sur le Forum de la firme d'ingénierie Crandall Engineering avant de prendre une décision sur le futur du Forum.

6. Présentation du plan pour le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence.

Monsieur Pierre Plourde de la firme d'ingénierie Crandall Engineering fait part que suite à l'ouverture des soumissions du 11 août 2015 pour les améliorations au drainage de la rue Industrielle, quatre soumissions ont été reçues, soit:

Monarch Constructions Ltd.....	469 142,10\$
Modern Construction (1983) Ltée.....	531 871,23\$
MacArthur's Paving & Construction.....	581 842,65\$
Dexter Construction Company.....	707 051,74\$

Afin de rencontrer le nouveau budget, il a été nécessaire d'enlever les items suivants:

1. Relocalisation de la conduite de drainage en avant du Pirate de la Mer
2. Construction du fossé majeur
3. Réparation des épaulements "shoulders"
4. Nouveaux ponceaux
5. Construction du stationnement à l'entrée du poste d'ambulance
6. Enlèvement de la couche de pierre concassée de sous-fondation de 300mm d'épaisseur sur le nouveau stationnement du poste d'incendie
7. Enlèvement de l'asphalte

Le nouveau prix du soumissionnaire le plus bas suite aux modifications proposées est de 164 810,50\$ incluant la TVH.

15-155: ROLAND FOUGÈRE / PAULINE HÉBERT

que l'on accepte le nouveau prix de la compagnie Monarch Construction Ltée d'un montant de cent soixante quatre mille huit cent dix dollars et cinquante cents (164 810,50\$) TVH incluse pour les travaux d'améliorations au drainage de la rue Industrielle.

ADOPTÉE

Monsieur Pierre Plourde de la firme d'ingénierie Crandall Engineering présente le sommaire des projets financés sous le programme de fonds de la taxe sur l'essence jusqu'à la fin de l'année 2016, soit:

Extension du système d'égout sanitaire et du système d'aqueduc
Renouvellement du système SCADA
Amélioration du système d'égout pluvial sur la rue Industrielle
Améliorations de la Route 134 & Rue Évangéline
Améliorations aux routes dans la ville
Extension de l'aqueduc - Développement La Source

15-156: ROLAND FOUGÈRE / OSCAR LEBLANC

que l'on accepte les projets présentés ci-dessus pour un total de quatre cent quatre-vingt-quinze mille dollars (495 000\$) correspondant au montant total des fonds alloués par le programme de fonds de la taxe sur l'essence jusqu'à la fin de l'année 2016.

ADOPTÉE

7. Toiture - bâtisses à la lagune - estimation.

Le conseil discute de la toiture sur les bâtisses à la lagune et demande de recevoir deux ou trois prix pour ces travaux.

8. Demandes à la Commission des emprunts de capitaux.

Le directeur général explique que pour recevoir l'argent cet automne pour l'emprunt de 866 000\$ qui a été approuvé en 2009, le conseil doit faire une résolution pour ce montant. Suite à une discussion, le directeur général indique qu'il n'est pas nécessaire de faire un amendement à la résolution no 15-139 faite le 18 août 2015.

15-157: PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

que la municipalité de Bouctouche demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'un changement de terme pour MO 09-0121 montant de 866 000\$ terme de 30 ans soit changé pour un terme de 15 ans.

ADOPTÉE

15-158: ROLAND FOUGÈRE / OSCAR LEBLANC

que la municipalité de Bouctouche demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter 135 000,00\$ en vue d'une dépense en capital pour une période de 15 ans

<u>Fin</u>	<u>Somme(\$)</u>	<u>Durée</u>
Eau et égouts	135 000,00\$	15 ans

Chantiers Canada 2009
Ajout au projet approuvé MO 09-0121

ADOPTÉE

15-159: OSCAR LEBLANC / PAULINE HÉBERT

que la municipalité de Bouctouche demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation pour le financement par intérim de 2 290 000,00\$ pour une période de 3 ans pour les nouveaux projets Chantiers Canada.

ADOPTÉE

9. Demande de financement.

15-160: PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de **Bouctouche** d'un montant de **866 000,00\$** selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de **Bouctouche** convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE

10. Affaires nouvelles.

a. Partie de hockey des Aigles Bleus - discussion.

La conseillère Hébert fait part qu'il y a un coût d'environ 4 000\$ pour la partie de hockey des Aigles Bleus qui aura lieu ici au Centre J. K. Irving le 22 septembre prochain. Le Hockey Mineur de Bouctouche est prêt à prendre cette partie de hockey pour une levée de fonds mais désire avoir une entente avec la municipalité s'ils font un déficit.

15-161: PAULINE HÉBERT / ROLAND FOUGÈRE

que l'on avise le Hockey Mineur de Bouctouche que la municipalité va participer dans leur levée de fonds avec la partie de hockey des Aigles Bleus, et ce, seulement s'il font une perte, la Ville de Bouctouche versera jusqu'à un montant maximum de deux mille dollars (2 000\$).

ADOPTÉE

11. Levée de l'assemblée.

15-162: PAULINE HÉBERT

pour la levée de l'assemblée à 20h20.

ADOPTÉE